

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 9 MARS 2026 À 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 9 mars 2026 à 19 heures 30 au lieu habituel des séances et présidée par le maire Pierre Reid.

Présences :

Siège no 1 :	Mélanie Cyr
Siège no 2 :	Sylvain Hébert
Siège no 3 :	Claudia Gilbert
Siège no 4 :	Rock Lamontagne
Siège no 5 :	Cédéric Ménard
Siège no 6 :	Michael Nadeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Annik Desrosiers, est aussi présente.
Il y a 4 citoyens dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1- **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**
- 2- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 9 février 2026
- 4- **CORRESPONDANCE**
- 5- **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6- **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation
 - 6.2 Étude de coopération intermunicipale
- 7- **AFFAIRES LÉGISLATIVES**
 - 7.1 Adoption du Règlement 2026-03 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 7.2 Adoption du Règlement 2026-04 concernant la régie interne et le déroulement des assemblées du conseil municipal
 - 7.3 Adoption du Règlement 2026-05 concernant le suivi budgétaire et la délégation de pouvoir du directeur général
- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus
 - 8.2 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus
 - 8.3 Dépôt des statistiques 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus
 - 8.4 Demande adressée au ministère des Transports du Québec: Intersection de la route 112, du chemin Grenier et de la rue Warner
 - 8.5 Dépôt du rapport annuel de la SPA Estrie
 - 8.6 Opposition au programme fédéral de rachat d'armes à feu
- 9- **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 10- **TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Rapport du contremaître de voirie
- 11- **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 12- **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS**
 - 12.1 Tour de table

- 13- **VARIA**
13.1 Octroi d'une aide financière de 550\$ à la Fabrique Saint-Louis-de-France d'East Angus pour une évaluation de restauration des toiles de Georges Delfosse
- 14- **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15- **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2026-034 *résolution no 2026-034*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte à 19h31 avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

2026-035 *résolution no 2026-035*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau
APPUYÉ par le conseiller Cédéric Ménard
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance régulière du 9 février 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière adjointe a consigné au procès-verbal que monsieur Cédéric Ménard a déclaré son intérêt au point 6.2 Transaction et quittance pour le branchement du 704 rue Angus Nord et qu'il s'était retiré de la salle au moment de traité le point;

2026-036 *résolution no 2026-036*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 soit adopté tel que rédigé par la greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

4.0 **CORRESPONDANCES**

4.1 Continuum HSF – Invitation à une rencontre de coopération en développement des communautés dans le HSF le 7 avril 2026 à 9h. La participante sera Annik Desrosiers.

4.2 Plan de lutte contre l'intimidation Sûreté du Québec – Invitation à une rencontre le 15 avril 2026 à 19h. Les participants seront : Pierre Reid, Mélanie Cyr, Michaël Nadeau et Cédéric Ménard.

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Olivier Girard	1. Plastique agricole : Est-ce possible de récupérer les cordes en nylon? Réponse de Mélanie Cyr : Nous allons poser la question à la Régie des Hameaux.

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

La directrice générale et greffière-trésorière fait un résumé de la situation de l'administration municipale.

6.1 **Comptes payés, à payer et rapport de délégation**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées au 28 février 2026 et à autoriser pour le mois de mars 2026, ainsi que le rapport des dépenses effectuées en vertu *Règlement 2022-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.*

2026-037

résolution no 2026-037

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rock Lamontagne
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'APPROUVER la liste des comptes suivants :

Liste des comptes à payer au 28 février 2026

<i>No de fournisseur</i>	<i>Nom du fournisseur</i>	<i>Solde</i>
614	VISA Desjardins	384,01\$
159	ADMQ	-458,75\$
1196	BUREAUPRO Citation	581,24\$
99	Centre de rénovation G. Doyon	8,69\$
1208	Cogeco Connexion	5,75\$
35	Formules municipales	475,25\$
395	Garage René Laflotte	215,00\$
42	Infotech	1865,59\$
517	L. Johnson Électrique inc.	74,26\$
21	MRC du Haut St-François	70 737,50\$
797	Pierre Chouinard & Fils	2 055,38\$
174	Postes Canada	85,32\$
263	Régie intermunicipale des incendies	35 021,66\$
477	Régie intermunicipale sanitaire	3 562,92\$
1283	Terapro Construction	195,09\$
	Total des comptes à payer	114 808,91\$

Comptes à payer au 28 février 2026	114 808,91\$
Paiements émis en février 2026	95 021,12\$
Rapport de délégation au 28 février 2026	384,01\$

ADOPTÉE

6.2 **Étude de coopération intermunicipale**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Westbury reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux du canton de Westbury et de la Ville de East Angus désirent présenter un projet d'étude d'opportunité de coopération intermunicipale dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

2026-038 *résolution no 2026-038*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Cédéric Ménard
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la présente résolution soit adoptée et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité du Canton de Westbury s'engage à participer au projet d'Étude d'opportunité de coopération intermunicipale entre East Angus et Westbury;
- Le conseil a pris connaissance de l'offre de services No 1348295 présentée par la firme Raymond Chabot Grant Thorton & Cie pour un montant global de 28 000\$ plus taxes applicables
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, soit 25% des frais totaux de l'étude, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, pour un montant de **SEPT MILLE DOLLARS** plus taxes applicables (7 000\$ plus tx);
- Le conseil autorise de dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

7.0 **AFFAIRES LÉGISLATIVES**

7.1 ***Adoption du Règlement 2026-03 sur le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil***

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie des élus révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Sylvain Hébert à la séance du 9 février 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par cette même personne, à la même séance;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné par la directrice générale et greffière-trésorière Annik Desrosiers le 2 mars 2026, soit le 7^e jour qui précède celui de la tenue de la séance d'adoption (art. 12, LEDMM);

2026-039 *résolution no 2026-039*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le *Règlement 2026-03 sur le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil* soit adopté, tel que présenté;

QU'UN avis public d'entrée en vigueur suivant l'adoption soit émis;

QU'une copie certifié conforme du présent règlement soit transmise au MAMH via la plate-forme PGAMR.

ADOPTÉE

7.2 ***Adoption du Règlement 2026-04 sur la régie interne des séances de conseil de la Municipalité du canton de Westbury***

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du *Code municipal du Québec (C.M.)* permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté le *Règlement numéro 2022-04 concernant la régie interne et le déroulement des assemblées du conseil municipal* à sa séance du 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL 57) sanctionnée le 6 juin 2024, le conseil estime opportun d'adopter un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 9 février 2026 par le conseiller Michaël Nadeau et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

2026-040

résolution no 2026-040

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rock Lamontagne
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le *Règlement 2026-04 sur la régie interne des séances de conseil de la Municipalité du canton de Westbury* soit adopté, tel que présenté;

QU'UN avis public d'entrée en vigueur suivant l'adoption soit émis;

ADOPTÉE

7.5 **Adoption du Règlement 2026-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autorisation de dépenses et élargissant les pouvoirs du directeur général**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté, à sa séance ordinaire du 6 juin 2022, le *Règlement numéro 2022-06 concernant l'élargissement des pouvoirs du directeur général et le Règlement numéro 2022-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses* qu'il convient de fusionner pour en faciliter l'application;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal (C.M.)*, le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires prévoyant notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *C.M.*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961 du *C.M.*, un règlement ou une résolution du Conseil autorisant une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 906.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 176.4 et 961.1 du *C.M.* concernant les modalités de reddition de comptes au conseil ainsi que celles concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autorisation de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE toute délégation en ce sens permet aux fonctionnaires autorisés d'assurer la bonne marche des affaires de la Municipalité et réduit les délais d'intervention au niveau des dépenses pour ainsi améliorer la gestion des services de la Municipalité et accroître la rapidité de transaction ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au *C.M.*, la Municipalité a à son emploi un directeur général et greffier-trésorier qui en est le fonctionnaire principal;

CONSIDÉRANT QUE sous l'autorité du Conseil, le directeur général et greffier-trésorier est responsable de l'administration de la Municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général et greffier-trésorier édictés à l'article 212 du *C.M.* ceux prévus aux articles 113 et 114.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.C.V.)*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 9 février 2026 par le conseiller Cédéric Ménard et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

2026-041

résolution no 2026-041

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le *Règlement 2026-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autorisation de dépenses et élargissant les pouvoirs du directeur général* soit adopté, tel que présenté;

QU'UN avis public d'entrée en vigueur suivant l'adoption soit émis;

ADOPTÉE

8.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 **Dépôt du rapport mensuel - Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus**

8.2 **Dépôt des états financiers au 31 décembre 2025 - Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus**

8.3 **Dépôt des statistiques 2025 - Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus**

8.4 **Demande adressée au ministère des Transports du Québec: Intersection de la route 112, du chemin Grenier et de la rue Warner**

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, plusieurs automobilistes circulant sur la route 112, du chemin Grenier du Canton de Westbury ainsi que de la rue Warner de la ville de East Angus ont été victimes d'accidents graves à l'intersection de ces voies de circulation.;

CONSIDÉRANT QUE la route 112 est une voie de circulation reliant plusieurs villes entre elles ce qui accroît la circulation;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est utilisée par plusieurs citoyens du canton de Westbury et de la ville de East Angus;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est jugée dangereuse par plusieurs automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures et la population de notre région est en croissance;

CONSIDÉRANT QU'une résolution portant le numéro 2024-107 a déjà été envoyée, sollicitant une aide de la part du ministère des Transport du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un changement de responsable au sein du ministère des Transports et de la Mobilité durable a été effectuée en septembre 2025.

2026-042

résolution no 2026-042

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr

APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire ayant voté en faveur.

QUE les membres du conseil municipal réitèrent leur demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable, de bien vouloir évaluer les divers scénarios possibles pouvant sécuriser l'intersection de la route 112, chemin Grenier et de la rue Warner, afin de permettre aux automobilistes d'emprunter ces voies de circulations de façon sécuritaire;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, M. Jonatan Julien, ainsi qu'au député provincial de la circonscription de Mégantic, M. François Jacques.

ADOPTÉE

8.5 **Dépôt du rapport annuel de la SPA Estrie**

La directrice générale dépose le rapport de la SPA Estrie pour l'année 2025.

8.6 **Opposition au programme fédéral de rachat d'armes à feu**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme ;

ATTENDU QUE les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique ;

ATTENDU QUE les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de formation, d'enregistrement, de vérifications d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois;

ATTENDU QUE les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

ATTENDU QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles ;

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

2026-043 *résolution no 2026-043*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire ayant voté en faveur.

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Westbury exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral;

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Westbury demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique;

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Westbury souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale;

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Westbury exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise :

- Au ministre de Sécurité publique du Québec;
- Au premier ministre du Québec;
- Au ministre fédéral de la Sécurité publique;
- Aux députés provinciaux et fédéraux concernés;
- À Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

10.0 **TRAVAUX PUBLICS**

10.1 **Dépôt du rapport du contremaître de la voirie février 2026**
 Rock Lamontagne, fait la lecture du rapport.

11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

12.1 **Tour de table**

Nom de l'élu(e)	Sujets
Mélanie Cyr Conseillère siège #1	<ul style="list-style-type: none"> - Régie incendie : 1) Rapport mensuel comparatif à l'an passé, ex : +3 interventions en mâchoire de vie. 2) Résolution 8.4, en attente de celles de la Ville de East Angus et de la RIIREA pour la transmette au MTQ 3) États financiers RIIREA : déficit en lien avec l'embauche, bris de camion, hausse des sorties en 2025. - Régie des Hameaux : Une rencontre a eu lieu le 24/02/26 les états financiers ont été déposés. Ils ont un nouveau système de paie (Aurora) qui présente des défis. - Environnement : Aucune nouvelle rencontre
Sylvain Hébert Conseiller siège #2	<ul style="list-style-type: none"> - Finances : Aucune nouvelle rencontre - RH : Aucune nouvelle rencontre - Environnement : Comité avec la MRC prévue le 10 mars - Voirie : Voir Rock Lamontagne
Claudia Gilbert Conseillère siège #3	<ul style="list-style-type: none"> - Loisirs MRC : Rencontre comité Marche/Cours événement le 9 mai 2026. Mme Cyr et Gilbert animeront l'événement, messieurs Reid, Ménard et Hébert seront aussi bénévoles. - RH : Aucune nouvelle rencontre
Rock Lamontagne Conseiller siège #4	<ul style="list-style-type: none"> - Voirie : <ol style="list-style-type: none"> 1) Lecture du rapport de voirie 2) Rencontre avec le comité il y a 2 semaines avec le contremaître, priorités du PIRL, attentes des employés municipaux, sécurité des chemins lors de travaux de nos sous-traitants. Correctifs mineurs à apporter à notre

	garage. Établir nos besoins en ressources matérielles et opérationnelles. Planifier une visite du comité au garage municipal. - CCU : Aucune nouvelle rencontre
Cédéric Ménard Conseiller siège #5	- Finances : Aucune nouvelle rencontre - Voirie : Vision, attentes citoyens
Michaël Nadeau Conseiller siège #6	- Régie incendie : Léger déficits (bunker) - CCU : Aucune nouvelle rencontre - Sécurité civile : Attention sur la route, temps des sucres
Pierre Reid Maire	- MRC : Transport adapté et transport collectif ont des enjeux de financement, discussion sur les frais d'immatriculation pour financer le transport (à suivre). Compost et centre de tri, suivi des programmes d'aide - Westbury : un lac-à-l'épaule est prévu en avril pour discuter de la vision, enjeux et priorités.
Annik Desrosiers Directrice générale et greffière-trésorière	- Administration : notre équipe a permis de régulariser un dossier de Carrières-Sablères pour 2023-24-25 de 12 000\$ encaissés dans le fonds réserves-carrières. - Greffe : plusieurs règlements en cours de révision. - Aménagement et urbanisme : rencontre avec la firme Urbatek (discussion sur nos besoins et attentes). - CCU, Comité RH et comité de voirie à venir.

13.0 VARIA

13.1 Aide financière à la Fabrique de l'Église Saint-Louis-de-France

CONSIDÉRANT QUE l'église Saint-Louis-de-France présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et historique auprès des citoyens de Westbury;

CONSIDÉRANT QUE l'église Saint-Louis-de-France possède des œuvres signées par l'artiste Georges Delfosse;

CONSIDÉRANT QUE qu'une évaluation de l'état des toiles est requise pour toute demande d'aide financière gouvernementale visant sa restauration;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de l'état des toiles nécessite le déplacement de deux experts du Centre de conservation du musée de Québec pour estimer les coûts de restauration et cet exercice coûtera 3 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Louis-de-France a fait plusieurs démarches auprès de donateurs pour amasser la somme de 2 450\$ et qu'il reste un manque à gagner de 550\$ pour réaliser le projet prévu en avril prochain;

2026-044

résolution no 2026-044

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau

APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'octroyer une aide financière de 550\$ à la Fabrique de l'Église Saint-Louis-De-France pour qu'elle réalise son projet d'évaluation des toiles de Georges Delfosse.

ADOPTÉE

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Denis Veilleux	1. Étude de coopération Westbury et East Angus comment sera réparti le coût de l'étude ? Réponse de la directrice générale: Westbury 25%, East Angus 25% et le MAMH 50% 2. La Régie des Hameaux éprouve des problèmes avec le système de paie Aurora, est-ce que c'est imposé par le gouvernement ?

	<p>Réponse : Le logiciel Aurora de PG Solutions est une solution obligatoire pour les municipalités et MRC au Québec. Notre logiciel actuel Sygem sera remplacé par une version plus moderne : Aurora.</p> <p>3. Est-ce possible d'évaluer l'impact long terme d'une demande de subventions et peut-être envisager des ententes intermunicipales pour certains projets.</p> <p>Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Claudia Gilbert : Oui pour la coopération mais il est aussi important que Westbury mette en place des activités et des infrastructures pour les jeunes familles. - M. Nadeau, Lamontagne et Reid renchérissent sur la distinction entre coopération et la distinction entre nos deux municipalités, de veiller aux intérêts des citoyens de Westbury. M. Reid rajoute qu'il nous faut trouver un point de rassemblement pour notre communauté.
<p>Olivier Girard</p>	<p>1. Est-ce que l'étude de coopération est disponible pour consultation ?</p> <p>Réponse : Pour l'instant, nous n'avons qu'une offre de services qui explique les démarches de d'étude et l'échéancier. Le document est disponible pour consultation à notre bureau. Les résultats de l'étude devraient être livrés à l'été 2026. S'en suivront des réunions entre les 2 conseils et les directions municipales.</p>

15.0 **FERMETURE**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités ;

2026-045

résolution no 2026-045

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rock Lamontagne

APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit fermée.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21:10

Je, la soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

 Pierre Reid
MAIRE de Westbury

 Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière